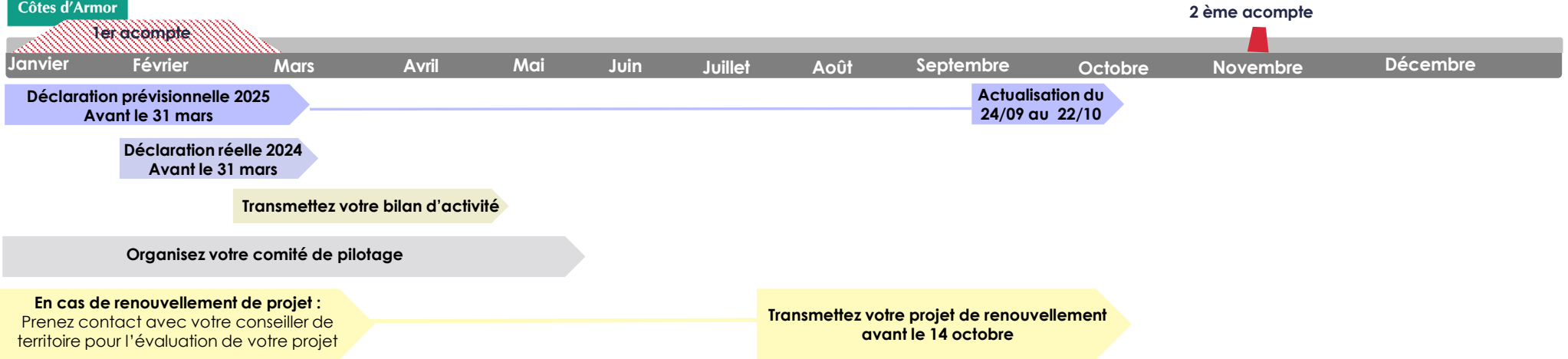




Vous êtes gestionnaire d'un Relais Petite Enfance CALENDRIER 2025

Pensez à mettre à jour vos habilitations en cas de changement d'utilisateurs



Echéance	Etape	Informations complémentaires
Avant le 31 mars	Déclaration prévisionnelle 2025	Acompte total 2025 : 70 % du droit RPE + Mission renforcée + Bonus Ctg (le cas échéant) 1 ^{er} acompte : après validation du droit prévisionnel, versement de 80% de l'acompte total 2025 2 ^{ème} acompte : au 15 novembre 2025, versement du reliquat de 20% d'acompte à hauteur de 70% du dernier droit actualisé.
Avant le 31 mars	Déclaration réelle 2024	À la validation de votre déclaration, versement du solde de votre droit réel 2024 droit RPE + Mission renforcée + Bonus Ctg (le cas échéant)
Avant le 22 octobre	Déclaration actualisée 2025	Actualisation de votre déclaration 2025 en utilisant vos données réelles pour la période de janvier à septembre 2025 puis prévisionnelles d'octobre à décembre 2025.
Avant le 31 mai	Bilan d'activité sphinx	Complétez et transmettez votre bilan d'activité via Sphinx
Avant le 30 juin	Votre comité de pilotage	Organisez votre comité de pilotage avec <u>votre conseiller territorial</u> en action sociale pour l'évaluation 2024 et les perspectives 2025
Avant le 14 octobre	Votre projet de renouvellement	Si votre convention de financement prend fin au 31 décembre 2025, vous êtes en renouvellement de projet : <ul style="list-style-type: none"> • Contactez <u>votre conseiller de territoire</u> pour vous accompagner dans l'évaluation de votre projet • Transmettez votre projet de renouvellement finalisé avec <u>toutes les pièces justificatives</u> par mail, à votre conseiller de territoire.